



SYNDICAT
DE LA VIRE

Réunion du bureau du 21 janvier 2025
Salle de la Vire – Tour Saint-Lô Agglo – 10h.
Délibération – n° 2025 / 01

Étaient présents ou représentés :

Monsieur AUBRY Antoine, délégué de Saint-Lô Agglo, **pouvoir de Pascal LANGLOIS**,
Monsieur LEHARIVEL Thierry, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur MAUDUIT Michel, délégué de la commune d'Isigny-sur-Mer,
Madame SAVARY Martine, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VOIDYE Gérard, délégué de la commune de Carentan-les-Marais.

Étaient excusés :

Monsieur LANGLOIS Pascal, délégué de Saint-Lô Agglo, **donne pouvoir à Antoine AUBRY**,
Madame LE BLOND Sylvie, déléguée de Saint-Lô Agglo,

Membres en exercice	07
Membres présents	5
Nombre de pouvoir	1

Bureau 2025/01 – OBJET : Election d'un vice-président

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-2,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-13 CM portant modification des statuts du Syndicat mixte de la Vire,

Vu la délibération du comité syndical n° 2020/07 du 3 septembre 2020 relative à l'installation du comité syndical,

Vu la délibération du comité syndical n° 2020/08 du 3 septembre 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents,

Vu la délibération du comité syndical n° 2020/09 du 3 septembre 2020 relative à l'élection des membres du bureau,

Vu la délibération du bureau n° 2020/01 du 3 septembre 2020 relative à l'élection du président et des vice-présidents et des membres du bureau syndical,

Vu le décès de monsieur Loïc Renimel vice-président survenu le 9 mai 2024.

Considérant ce qui suit :

Le président invite les membres du Bureau à procéder à l'élection d'un vice-président.

En vertu du code général des collectivités territoriales, le scrutin uninominal à trois tours est applicable à l'élection des vice-présidents.

Les candidats sont invités à se faire connaître.

Le Bureau a procédé à l'élection d'un vice-président.

Nombre de membres : 7

Nombre de présents : 5

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de votants : 6

Nombre d'absent : 1

Il est procédé aux votes successifs à bulletin secret.

Les résultats des votes sont les suivants :

Election du 2^{ème} vice-président en charge des finances

Candidat : M. Pascal LANGLOIS

Nombre de bulletins : 6

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 6

Résultat

M. Pascal LANGLOIS

6 voix

Monsieur Pascal LANGLOIS ayant obtenu la majorité absolue a été élu 2^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Bureau 2025/01 (suite) – OBJET : Election d'un vice-président

Le bureau restreint se trouve ainsi composé :

Président	M. Antoine AUBRY
1 ^{er} vice-président	M. Gérard VOIDYE
2 ^{ème} vice-président en charge des Finances	M. Pascal LANGLOIS



**Le Président,
Antoine AUBRY**

**Rendu exécutoire par dépôt en Préfecture
Le 22/01/2025**

